

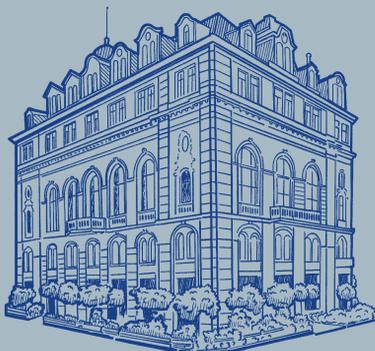
125 ANS DE LA CSS

La CSS de 1899 à 2024

1899

DES DÉBUTS COURAGEUX

Stimulés par le chanoine Johann Baptist Jung, soixante femmes et hommes de l'association catholique des travailleurs réunis à la Gesellenhaus (maison communautaire) de Saint-Gall décident de créer une caisse-maladie le 5 mars. La pierre fondatrice de la Caisse-maladie et accidents chrétienne-sociale suisse (CMCS), rebaptisée CSS dès 1987, est ainsi posée.



C'est le chanoine Johann Baptist Jung qui est à l'origine de la création de la caisse-maladie de l'association catholique des travailleurs. L'institution d'entraide repose sur la tradition de la doctrine sociale chrétienne et de l'encyclique «Rerum Novarum». Dans celle-ci, le pape Léon XIII exhortait les travailleuses et travailleurs, face à leur prolétarianisation, à s'entraider par la création d'associations. Le premier président de la caisse est Karl Kern, membre du conseil municipal de Saint-Gall.

1900

PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale adopte les premiers comptes annuels, qui clôturent sur des recettes de 3208.20 francs (dont 500 francs de dons) avec un excédent de 1796.20 francs.

1901

DEUXIÈME SECTION LOCALE

A Rorschach est fondée une deuxième section locale indépendante de la caisse-maladie chrétienne-sociale. Dix autres suivront jusqu'en 1906.

1906

LES FORCES SONT RÉUNIES

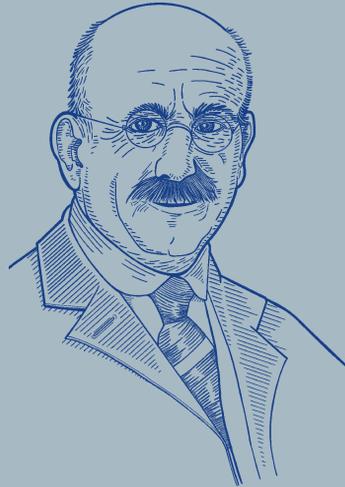
Les sections locales autonomes existantes unissent leurs forces. Elles se regroupent en une fédération autour d'une caisse centrale: la Caisse-maladie et accidents chrétienne-sociale suisse (CMCS).

1908

CENTRALISATION

Une proposition de centralisation complète est soumise à l'assemblée des délégués et délégués.

Dans les deux premières décennies du XX^e siècle, la Suisse connaît une première vague de consolidation parmi les caisses-maladie. De 1903 à 1920, leur nombre diminue de moitié. L'élément déclencheur de la demande de centralisation à la caisse-maladie chrétienne-sociale est le recul des créations de sections. Durant toute l'année 1909, une seule section est encore



créée. Les statuts relatifs à une centralisation totale sont acceptés en 1910, et leur entrée en vigueur est fixée au 1^{er} mai. En tant que section la plus importante, Saint-Gall commence par refuser l'adhésion. Comme elle dispose d'une fortune considérable de 28 000 francs, elle n'est pas très enthousiaste à l'idée de la verser à une caisse centrale. Lors de l'assemblée générale du 8 mai, les membres optent finalement pour l'adhésion, notamment grâce à l'engagement véhément du chanoine Jung. Josef Bruggmann est le premier président central, et il le restera jusqu'à sa mort en 1934.

1912

NOUVELLE ASSURANCE

Adhésion au concordat des caisses maladie suisses et introduction d'une assurance pour enfants.

1913

COUVERTURE ÉLARGIE

En plus de l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie, une assurance des soins est introduite. Elle prend en charge les trois quarts des frais de traitement en cas de maladie.

1914

RECONNAISSANCE DE LA CONFÉDÉRATION

L'Office fédéral des assurances sociales enregistre la Caisse-maladie chrétienne-sociale suisse comme «caisse-maladie numéro 8 reconnue par la haute instance du Conseil fédéral». En 1925, elle est rebaptisée et devient la Caisse-maladie et accidents chrétienne-sociale suisse (CMCS).

1916

L'IDÉE DE LA SOLIDARITÉ SE CONCRÉTISE

Un fonds de soutien spécial voit le jour. A l'aide de celui-ci, le comité central alloue sur demande des aides aux personnes dans le besoin. Ce fonds existera jusque dans les années 1990.

1918

UNE PANDÉMIE AUX CONSÉQUENCES DRAMATIQUES

La grippe espagnole sévit également en Suisse. Elle fait 25 000 victimes et est un gouffre financier pour la Caisse-maladie chrétienne-sociale.

Non seulement l'épidémie de grippe massive, mais aussi la hausse énorme des coûts des médicaments et des prestations de soins pendant les années de guerre, entraînent quasiment la caisse à la faillite. Rien que dans l'assurance des adultes, les prestations allouées par la caisse (indemnités de maladie et coûts des soins) se montent à 655 000 francs alors que les recettes de primes atteignent 393 000 francs. En francs constants, cela représenterait en 2022 un déficit supérieur à trois milliards. C'est surtout grâce aux subsides de la Confédération que la plupart des assurances-maladie suisses peuvent survivre.



1919

IMPLANTATION À LUCERNE

La Caisse-maladie chrétienne-sociale suisse choisit Lucerne comme nouveau siège principal.



En avril 1919, le premier secrétaire central à temps plein, Josef Bruggmann, peut prendre possession de son bureau sis Zürichstrasse 4 à Lucerne. Le déménagement en Suisse centrale s'avère toutefois très difficile en raison des fortes chutes de neige qui touchent toute la Suisse début avril 1919. Même en plaine, il tombe jusqu'à un demi-mètre de neige. L'anecdote de Josef Bruggmann à ce sujet: «A cause de la merveilleuse tempête de neige, j'avais eu le plaisir discutable d'attendre les meubles jusqu'à ce que la route vers ma nouvelle demeure soit à nouveau déblayée.»

1921

SOLIDARITÉ RENFORCÉE

Lors d'un vote à la base obligatoire, 86% des membres se prononcent en faveur de l'introduction des soins complets. Les frais de traitement sont désormais pris en charge dans leur intégralité.

1922

CROISSANCE VIGOUREUSE

La Caisse-maladie chrétienne-sociale s'agrandit, comptant 32 sections et 6000 membres de plus. La communauté solidaire des personnes assurées n'avait encore jamais été aussi grande.

DÉCÈS DU PÈRE FONDATEUR

Le fondateur de la caisse, le chanoine Johann Baptist Jung, meurt à 61 ans.

1923

«MONTAGNE MAGIQUE» POUR TOUT LE MONDE

Le 1^{er} juin, la CMCS ouvre son propre sanatorium, Albula, à Davos. Il est dirigé par la congrégation des Sœurs de la Sainte-Croix près de Cham.

Avec l'ouverture du sanatorium, un souhait de longue date se réalise. Le sanatorium Albula dispose de 30 lits.



En 1924, la pension Gredig est louée, avec 45 lits supplémentaires.

En 1927, les deux établissements sont regroupés au sein du sanatorium Beau-Site, nouvellement loué puis rebaptisé «Albula».

Le petit établissement «Albula» initial est réouvert comme sanatorium pour enfants en 1928. En 1943, deux sanatoriums ouvrent également leurs portes en Suisse romande: Miremont et le foyer pour enfants Les Buis à Leysin.



1925

OUVRIR LE DIALOGUE

La revue mensuelle «Christlich-soziale Krankenkasse» paraît pour la première fois. Les versions française «Caisse-maladie chrétienne-sociale suisse» et italienne «Cassa malattia cristiana sociale svizzera» suivront respectivement en 1948 et 1969.

1927

CROISSANCE CONSTANTE

La CMCS vit une phase de croissance et s'implante dans la principauté de Liechtenstein.

1931

NOUVEAUX BUREAUX

Une situation intenable en raison de locaux exigus force l'administration centrale à louer de nouveaux bureaux à la Claridenstrasse 7/8 à Lucerne.

1932

COUVERTURE ÉLARGIE

L'assemblée des déléguées et délégués se prononce en faveur de l'introduction de l'assurance élargie contre la tuberculose à partir de 1933, moyennant une prime mensuelle de 10 centimes.

1933

RABAIS DE CRISE

En raison de la crise économique, le corps médical accorde un rabais (en général de 10%) à la CMCS dans la plupart des cantons.



1934

DÉCÈS DU PRÉSIDENT CENTRAL

Le président central de longue date, Josef Bruggmann, décède à Lucerne. Il était entré en fonction en 1908 et a fait de la CMCS un important prestataire dans le paysage suisse de l'assurance-maladie.

1936

UN JALON EST POSÉ

La CMCS franchit pour la première fois le cap des 100 000 membres.

1939

LE NUMÉRO DEUX

La caisse-maladie catholique des enseignantes fusionne avec la Caisse-maladie et accidents chrétienne-sociale suisse. Cette opération permet à l'entité de 124 187 membres de devenir la deuxième assurance-maladie de Suisse.



1940

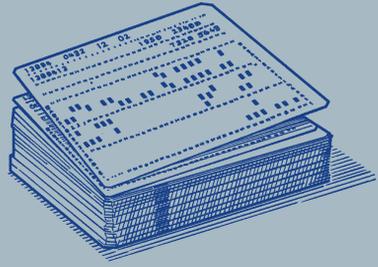
HÔTE DE MARQUE

Le Général Guisan visite Davos. Les enfants du sanatorium ont revêtu leur costume folklorique et du bord de la route, ils lui font signe de la main. Il s'arrête et converse de façon très personnelle avec la ribambelle d'enfants.

1951

UNE NOUVELLE ÈRE

Le traitement des données automatisé est introduit. L'administration centrale de Lucerne travaille pour la première fois avec un système de cartes perforées. Il faudra toutefois attendre 1956 pour que le service des cartes perforées dispose de ses propres machines.



1952

LE SANATORIUM EST TRANSFORMÉ

Le sanatorium pour enfants Albula à Davos est transformé et reconstruit.



1954

LE PREMIER CHEZ-SOI

La CMCS emménage pour la première fois dans un bâtiment administratif qui lui appartient. Il est situé à la Zentralstrasse 18 à Lucerne.

1955

NOUVELLES OFFRES

Introduction d'une assurance-accidents véhicules à moteur facultative. Durant la première année, 1291 contrats sont conclus.

1959

LA GRANDE OUVERTURE

La Caisse-maladie et accidents chrétienne-sociale suisse se transforme en caisse ouverte et se déclare neutre sur le plan confessionnel et politique.

Il est étonnant qu'il ait fallu attendre 1959 pour la transformation en caisse-maladie neutre sur le plan politique et confessionnel. Car en 1926 déjà, l'aspect fermé lié au caractère chrétien et social de la CMCS avait été considéré comme un handicap pour la recherche de nouveaux membres. L'étendard chrétien social avait pourtant été maintenu fermement, et avec une grande détermination, comme en atteste cette phrase tirée du rapport de gestion de 1926: «Quiconque ne peut se rallier à nos principes devrait rester à l'écart de notre caisse.»

1961

LES ORDINATEURS PRENNENT DE L'IMPORTANCE

Le service des cartes perforées s'appelle désormais «traitement des données».

1962

NOUVEAU RECORD

La CMCS franchit pour la première fois le cap des 500 000 membres.

1964

ENVISAGER L'AVENIR AVEC AUDACE

Le temps des cartes perforées touche à sa fin. Celle qui deviendra la CSS exploite un appareil électronique de traitement de données avec bandes magnétiques. Trois ans plus tard, un deuxième appareil de ce type entre en service.



En 1962, alors que l'avenir du traitement des données figure à l'ordre du jour du comité central, les débats s'éternisent. Il est certes rapidement envisagé de poursuivre avec les cartes perforées. Mais la foi en l'avenir est plus forte, et le comité décide ainsi à l'unanimité de faire l'acquisition d'un nouvel ordinateur IBM-1401 avec bandes magnétiques. Le coût de l'appareil, qui est mis en service en 1964, se monte à 1,6 million de francs. Le premier appareil informatique est capable d'effectuer 193 000 additions de nombres à huit chiffres en une minute.

1965

LA FRANCHISE EST INTRODUITE

Après des années de négociation, la nouvelle loi sur l'assurance-maladie et accidents (LAMA) entre en vigueur. Elle oblige notamment les caisses-maladie à prélever une participation aux coûts (franchise) en plus de la quote-part.

1969

INITIATIVE POUR DES PRIMES EN FONCTION DU SALAIRE

Une commission d'expertise en charge d'examiner le nouveau régime de financement de l'assurance-maladie se met au travail. Au même moment, le PS et l'Union syndicale suisse lancent une initiative populaire pour une assurance-maladie sociale où les primes sont calculées en fonction du salaire.

1970

UNE PLUS GRANDE SOLIDARITÉ DANS LE FINANCEMENT

Une méthode de financement inédite avec répartition entre en vigueur. Les caisses-maladie doivent désormais fixer les primes de façon à garantir l'équilibre financier sur une période de trois ans.

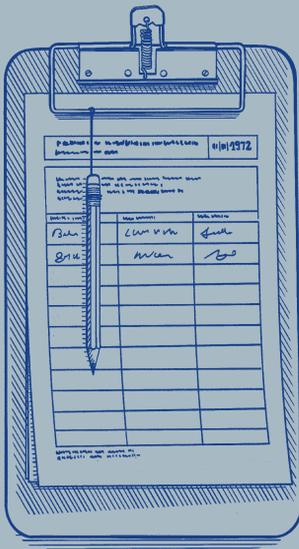
1971

L'IMPORTANCE DE L'INFORMATIQUE AUGMENTE

La CMCS fait l'acquisition d'un nouveau système informatique doté d'une mémoire de grande capacité et d'un accès direct pour les sections. En 1973 arrive ensuite un système IBM 370/145 doté d'une mémoire de travail maximale de 2000 Ko.

DES STRUCTURES REMISES EN QUESTION

Dans le cadre d'une analyse de l'exploitation, la question est soulevée de savoir si la structure de la section est encore moderne sous l'angle de la technique de gestion.



1972

APPEL À L'OBLIGATION DE S'ASSURER

Le Concordat suisse des caisses-maladie dépose une pétition munie de 600 000 signatures concernant le nouveau régime de l'assurance-maladie. Cette pétition réclame entre autres une obligation d'assurance généralisée ainsi qu'un financement par le biais d'un pourcentage du salaire et des subventions fédérales.

1974

ABSENCE D'ÉCHO

L'initiative populaire lancée en 1969 et un contre-projet de la Confédération sont clairement balayés dans les urnes.

1975

LA CONFÉDÉRATION ACCUSE DES DÉFICITS

Le Conseil fédéral réduit ses subventions en faveur des assurances-maladie, qui enregistrent dès lors d'énormes déficits. La CMCS cherche à améliorer sa situation en prélevant une contribution unique de 20 francs par adulte.

1976

PLUS AUCUNE SUBVENTION

La Confédération suspend ses subventions en faveur des cliniques spécialisées dans la prise en charge de la tuberculose, ce qui annonce leur fin rapide.

COMMISSION D'EXPERTISE

L'Etat met à nouveau sur pied une commission d'expertise dans l'optique de la révision de la LAMA.

1978

DISPARITION D'UNE INSTITUTION LÉGENDAIRE

Un an plus tôt que prévu, le service pédiatrique du sanatorium Albula doit fermer ses portes à la fin août. L'année suivante, le service pour adultes lui emboîte le pas. A partir de 1980, il est encore géré en tant qu'établissement de cure, mais pour une courte durée.



1980

LA CROISSANCE NÉCESSITE DE L'ESPACE

L'administration centrale de la Caisse-maladie et accidents chrétienne-sociale suisse est réellement à l'étroit dans ses locaux de la Zentralstrasse à Lucerne. Pour la première fois, la question d'un nouveau bâtiment est abordée. Dans cette optique, la future CSS achète en 1980 le terrain de la Rösslimatt à Lucerne.

1982

LES COÛTS DE LA SANTÉ EXPLOSENT

Economiser, mais comment? Les dépenses de santé augmentent de façon incommensurable. C'est pourquoi le Département fédéral de l'intérieur (DFI) convie les organisations faïtières du domaine de la santé à une conférence nationale pour réfléchir sur la manière de réaliser des économies.



1984

UN NOUVEL ÉLAN

Le Concordat suisse des caisses-maladie lance une initiative populaire pour une assurance-maladie financièrement supportable. La requête est rejetée dans les urnes en 1992.

1987

RECORD ET NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE

La CSS, tel est son nom depuis cette année, franchit pour la première fois le cap du million de personnes assurées. Elle s'installe dans un nouveau bâtiment administratif et choisit un cristal comme nouveau logo.



L'emménagement dans le nouveau siège principal de la Rösslimatt à Lucerne avec ses 300 places de travail ultramodernes représente un pas de géant. Il en va de même en ce qui concerne l'identité visuelle de l'entreprise, qui choisit le cristal comme logo. Il sera conservé jusqu'en 2022. La nouvelle identité s'accompagne d'un changement de nom: l'ancienne CMCS (Caisse-maladie et accidents chrétienne-sociale suisse) s'appelle désormais Chrétienne sociale suisse, ou en abrégé CSS.



Franchir la barre du million de personnes assurées est l'occasion pour la CSS de créer la Fondation pour l'encouragement de mesures sociales dans l'assurance-maladie et accidents et pour les cas de rigueur.

Le peuple suisse se prononce une nouvelle fois contre la révision de la loi sur l'assurance-maladie et accidents (LAMA). Celle-ci prévoyait notamment de meilleures prestations dans l'assurance-maladie, des mesures visant à freiner la hausse des coûts et l'introduction d'une assurance maternité.

1988

UN SAUT TECHNOLOGIQUE VISIONNAIRE

Avec «IS 88», la CSS met en service une nouvelle solution informatique. Celle-ci est révolutionnaire dans le sens où elle permet d'automatiser l'administration.

1990

DE NOUVELLES VOIES

La CSS devient membre de la Communauté d'intérêt pour les modèles alternatifs d'assurance (IGAK) avec ses deux cabinets HMO à Zurich et à Bâle.

1991

NOUVELLE STRUCTURE DIRIGEANTE

La CSS se dote d'une nouvelle structure dirigeante avec un président central et un directeur, qui est à la tête de quatre nouveaux départements. Le directeur et les chefs de département constituent la direction générale.

LA COMPENSATION DES RISQUES EST DÉCIDIÉE

Un arrêté fédéral urgent prévoit la création d'une compensation des risques entre les caisses (pour 1993) ainsi qu'une subvention fédérale de 100 millions de francs par an pour la réduction des primes, à condition que les cantons participent eux aussi.

1992

UN NOUVEAU REFUS

L'initiative populaire «Pour une assurance-maladie financièrement supportable» est rejetée massivement. La Confédération réagit par un arrêté urgent et gèle les tarifs dans les soins ambulatoires pour 1993 au niveau de mi-1992.

1994

NOUVEAU DÉPART COURAGEUX

A Lucerne, la dernière assemblée suisse des délégués et déléguées de la CSS décide un remaniement complet de la structure de l'entreprise.

La transformation avec le titre de projet «CSS actif» implique la fin de l'ancienne structure et ses quelque 1000 sections. L'assemblée des délégués et déléguées et ses 40 membres (qui à l'époque s'appelle encore le Conseil des sociétaires) de la CSS Association est l'organe suprême. Les sections sont regroupées en agences, en agences principales et en agences régionales. 1400 collaboratrices et collaborateurs des sections sont désormais intégrés à l'ensemble de l'entreprise.

Dans le cadre de la nouvelle structure, la CSS élargit massivement ses services en faveur des personnes assurées et lance entre autres une ligne téléphonique pour les questions médicales et de santé. Elle devient en outre le nouveau sponsor principal du Gala de théâtre de Lucerne, qui a lieu chaque année.

1995

SERVICE CLIENTÈLE REDÉFINI

Le service clientèle central (l'actuel Centre de Service-clientèle) devient opérationnel, tout comme la centrale d'appel d'urgence CSS. Les personnes assurées peuvent désormais demander de l'aide 24h/24.



1996

UN JALON POUR LA SUISSE

La loi sur l'assurance-maladie révisée (LAMal) entre en vigueur, et donc l'assurance obligatoire des soins (AOS). La LAMal doit aider à maîtriser les coûts de la santé. En réalité, c'est l'inverse qui se produit.

REPRISE PAR LA CSS

La CSS reprend les affaires d'assurance-maladie de la Bâloise Assurance avec un portefeuille de 40 000 personnes assurées.

1997

COUVERTURE COMPLÉMENTAIRE INNOVANTE

Les assurances complémentaires sont désormais soumises à la loi sur le contrat d'assurance (LCA). Dans ce contexte, la CSS lance de nouvelles assurances complémentaires: assurance Standard, assurance des frais de ménage et assurance pour médecine alternative.



1998

INTERNET FAIT SON ENTRÉE

La CSS introduit l'e-mail pour l'ensemble de son personnel et la carte client pour les personnes assurées.

1999

UN SIÈCLE D'EXISTENCE

Une fête est organisée pour l'ensemble des 2000 collaboratrices et collaborateurs à la Messe Luzern à l'occasion des 100 ans de la CSS.

2003

LE TABLEAU NOIR AU REBUT

A la CSS, l'Intranet remplace le tableau noir.

NOUVELLE INITIATIVE POPULAIRE

L'initiative du PS «La santé doit rester abordable», qui prévoit de fixer les primes en fonction du revenu et de la fortune, est rejetée dans les urnes.

2004

ACTIVITÉ INTENSE DE LA NOUVELLE SOCIÉTÉ FAÏTIÈRE

La CSS reprend Accorda, fonde l'assurance-maladie Arcosana SA et crée un partenariat avec la caisse-maladie valaisanne Auxilia. Elle fonde en outre vivit santé SA. En 2012, Auxilia est intégrée à INTRAS, et vit à la CSS.

LA CSS ASSOCIATION COMME UNIQUE ACTIONNAIRE

La CSS est organisée en holding non cotée en bourse, régie par le droit des sociétés anonymes. La CSS Association est l'actionnaire unique.

2005

UN NOUVEAU TOIT

La CSS emménage dans son nouveau siège principal à la Tribtschenstrasse 21 à Lucerne.

Avec des frais de construction de près de 90 millions de francs, le projet «Drei Höfe» de l'architecte bernois Andrea Rost est le projet de construction le plus cher de l'histoire de la CSS. La construction située dans le quartier Tribtschenstadt comprend 13 000 mètres carré de surfaces de bureau pour plus de 400 postes de travail. De plus, 30 appartements sont construits.



2006

ENTRÉE SUR LE MARCHÉ ALLEMAND

Avec la création de la CSS Versicherung AG à Vaduz (FL), la CSS fait son entrée sur le marché allemand de l'assurance. En 2016, la HanseMerkur Holding AG, à Hambourg, rachète la CSS Vaduz.

2007

FORTE CROISSANCE

La CSS reprend INTRAS, dont le siège est à Genève. La communauté solidaire des personnes assurées passe ainsi de 1,005 à 1,336 million.

REJET DE L'INITIATIVE POPULAIRE

L'initiative populaire «Pour une caisse maladie unique et sociale» est rejetée. Elle demandait entre autres que les primes de l'assurance de base soient fixées en fonction de la capacité économique des personnes assurées.

2008

INNOVATIONS

Avec la gamme de produits «myFlex», la CSS lance un certain nombre de nouvelles assurances complémentaires.

2009

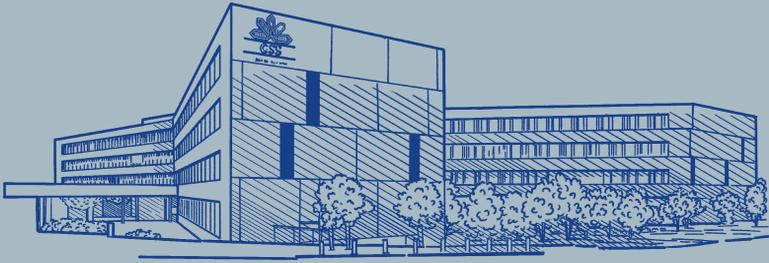
NOUVELLE ENTREPRISE

En réponse aux caisses bon marché de certaines grandes assurances-maladie, la CSS crée Sanagate SA.

2013

PRÉSENCE ACCRUE EN SUISSE ROMANDE

Le Centre CSS Romandie ouvre à Lausanne-Vennes.



En construisant le Centre CSS Romandie, la CSS renforce sa présence dans la partie francophone du pays. Le bâtiment en forme d'étoile regroupe les 500 places de travail issues des divers sites romands. Par la concentration sur un seul site, la CSS entend optimiser les processus de travail, exploiter des synergies et augmenter ainsi la satisfaction de la clientèle en Suisse romande.

NOUVELLE ASSOCIATION DES ASSUREURS

Pour promouvoir la qualité et l'innovation dans le système de santé, la CSS, Helsana et Sanitas fondent l'association des assureurs-maladie curafutura.

2014

REPIENSER LE DIALOGUE

La CSS lance le portail clientèle électronique myCSS. Avec cette innovation, la CSS établit un nouveau standard pour la communication numérique avec la clientèle dans la branche.



REJET DE LA CAISSE PUBLIQUE D'ASSURANCE-MALADIE

Le peuple suisse dit non à l'initiative «Pour une caisse publique d'assurance-maladie». Avec 61,9%, le pourcentage de refus n'est toutefois plus aussi tranché que lors des anciennes votations sur la caisse unique.

2015

FAÇONNER L'AVENIR

Avec l'EPFZ et l'Université de Saint-Gall, la CSS crée le CSS Health Lab.

Il s'agit d'un projet de recherche visant à développer des formes thérapeutiques numériques innovantes. L'objectif est de permettre à l'avenir un meilleur traitement des maladies chroniques des personnes assurées à la CSS. Avec le Health Lab, la CSS entend apporter une contribution à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des soins de santé dispensés en Suisse. Elle réagit ainsi aux besoins croissants de la clientèle en matière d'offres numériques, dans tous les domaines de la vie.

2016

NOUVELLE DIRECTION

Philomena Colatrella succède comme CEO à Georg Portmann, qui dirigeait l'entreprise depuis 2001. Elle devient ainsi la première femme à la tête d'une grande assurance-maladie en Suisse.



2017

NOUVELLE STRATÉGIE

Grâce à sa nouvelle stratégie, la CSS se transforme de simple centrale de paiement en partenaire santé pour ses assurées et assurés. Cette stratégie repose sur la trilogie «être en bonne santé», «guérir» et «vivre avec une maladie». Elle propose les offres correspondantes comme des coaches de santé ou des outils d'assistance numériques.

2018

CONSEILLER NUMÉRIQUE

Avec «myGuide», la CSS lance un conseiller numérique qui permet aux clientes et clients de poser des questions de façon systématique sur les symptômes de leur maladie. En 2022, l'offre est intégrée à l'application «Well» de la CSS.

2020

FOCUS SUR L'ACTIVITÉ PRINCIPALE

La CSS vend ses Affaires d'entreprises à la Zurich Compagnie d'Assurances SA, se concentrant ainsi sur son activité principale.



PREMIÈRE ÉTUDE SUR LA SANTÉ

Dans la première étude sur la santé qu'elle réalise, la CSS montre comment la population suisse fait face à la santé et la maladie.

LES START-UP SONT ENCOURAGÉES

La CSS crée SwissHealth Ventures SA, qui investit dans des start-up innovantes dans le domaine de la santé.

2022

LE GROUPE ADAPTE SA STRUCTURE

Dans l'assurance de base, les sociétés INTRAS Assurance-maladie SA et Sanagate SA ont fusionné avec Arcosana SA. Dans le domaine des assurances complémentaires, INTRAS Assurance SA a fusionné avec la CSS Assurance SA.

UN NOUVEAU LOGO

La CSS présente son nouveau logo. Il symbolise le changement, la modernité et le mouvement et remplace le cristal, qui représentait le visuel de la CSS depuis 35 ans.



2023

FIN DE LA STRATÉGIE DE CAISSES MULTIPLES

La CSS met un terme à sa stratégie de caisses multiples et fait fusionner sa société active dans le domaine de l'assurance de base, Arcosana SA, avec la CSS Assurance-maladie SA.

2024

«ENSEMBLE. POUR VOUS.»

En tant que leader du marché et acteur de poids du système de santé suisse, la CSS fête son anniversaire. Depuis 125 ans, elle s'engage afin de rendre la santé accessible et abordable pour toutes et tous grâce à une approche innovante et basée sur le partenariat.



L'idée de solidarité déjà présente lors de la création fait partie de l'ADN de la CSS. Ensemble. Pour ses clientes et clients. L'histoire de la CSS se poursuit.